Image not found or type unknown

Avenant CDD durée supérieur au contrat initial

Par **godzilla**, le **20/05/2024** à **07:45**

Bonjour,

nous avons un collaborateur avec CDD de 3 mois, peut on faire un avenant avec une durée superieur au contrat initial (6 moi)?

merci de votre reponseG

Par **janus2fr**, le **20/05/2024** à **08:36**

Bonjour,

Qu'appelez-vous ici "un avenant" ? Un avenant modifie les termes du contrat originel, il modifierait donc la durée du CDD de 3 à 6 mois, ce qui est possible (on peut modifier par avenant la durée d'un CDD).

Mais peut-être parlez-vous d'un renouvellement, le CDD serait alors renouvelé pour une durée de 6 mois après les 3 premiers mois. Ce qui est possible également.

Par **godzilla**, le **20/05/2024** à **09:54**

Bonjou,r,

c'est un renouvelement de CDD de de 6 mois apres les 3 premiers mois

de ce fait ,vous avez repondus a ma question

merci beaucoup

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés